

Le Monde Ouvrier



The Labor World

Bibliothèque Municipale
1210 e. Sherbrooke,
Montréal 24, Qué.

Le doyen des journaux ouvriers canadiens

The Dean of Canadian Labor Papers

38e Année — No 11

NOVEMBRE 1953 — MONTREAL — NOVEMBER, 1953

38th Year — No. 11

La Fédération prépare ses représentations au sujet des Bills 19 et 20

Les officiers de la Fédération feront des suggestions au gouvernement.—
L'infiltration communiste a été enrayée dans notre mouvement. —
Le cartel intersyndical possible mais pas définitif.

Les officiers de la Fédération du Travail du Québec étudient présentement le texte des bills 19 et 20 qui furent déposés à la Législature dès le début de la session. Le confrère Roger Provost, président de la Fédération, Robert Levesque, secrétaire-trésorier, Roger D. LaBrie, vice-président et Marcel Francq, président honoraire, ont rencontré l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre et l'honorable Antonio Barrette, Ministre du Travail afin de s'assurer que les Bills 19 et 20 ne seraient pas adoptés avant que la Fédération puisse faire ses représentations.

L'Honorable M. Duplessis a donné l'assurance à nos officiers que ce n'était pas son intention d'agir arbitrairement et qu'il serait heureux de connaître les suggestions de notre mouvement.

L'exécutif de la Fédération a convoqué son comité consultatif, composé de tous les organisateurs et agents d'affaires de notre mouvement dans le Québec, samedi le 28 novembre.

Sans vouloir présumer des suggestions qui seront faites par les officiers de la Fédération, on peut dire que l'ensemble de l'opinion d'ans notre mouvement semble s'opposer à l'article 2 du Bill 19, tel qu'actuellement rédigé et qui se lit comme suit:

"2.—L'article 6 de ladite loi est modifié en y ajoutant, à la fin, l'alinéa suivant:

"Une association qui tolère, au nombre de ses organisateurs ou officiers, une ou plusieurs personnes adhérant à la doctrine, à un parti ou à un mouvement communiste ne peut être, pour les fins de la présente loi, considérée comme une association bona fide et la reconnaissance prévue par le présent article, à titre de représentant d'un groupe de salariés ou d'employeurs, doit lui être refusé ou être révoquée, selon le cas."

Ce n'est pas que l'on s'objecte à ce que les communistes et l'élément subversif soient bannis des rangs de nos unions ouvrières. Nous avons démontré clairement depuis quelques années que nous pouvions épurer nos rangs nous-mêmes, mais on s'objecte à ce

qu'une commission administrative, si bien intentionnée, soit-elle, ait le pouvoir de dissoudre, pour toute fin pratique, une union ouvrière parce qu'elle aurait parmi ses officiers une ou plusieurs personnes qui adhérerait à la doctrine communiste.

Les Bills 19 et 20 seront soumis au Conseil Supérieur du Travail pour étude prochainement, nous avise-t-on, et il est possible que la Fédération participe à un cartel intersyndical mais ceci seulement dans le but spécifique de faire des représentations au gouvernement relativement aux Bills 19 et 20.

De toute façon nous voulons rassurer nos membres que dans les Bills 19 et 20 il ne s'agit de rien de l'envergure du Bill No 5. Vous pouvez compter que vos officiers feront l'impossible pour faire des suggestions au gouvernement qui seront acceptables pour tous et dans l'intérêt de notre mouvement, sans se préoccuper de ceux qui ne manquent jamais une occasion lorsqu'un projet de loi est présenté pour faire de la politique.

International Association of Machinists, United Association of Plumbers and Steamfitters and International Brotherhood of Electrical Workers.

Bro. J. A. D'Aoust, O.B.E., Vice-President and Canadian Director of the International Brotherhood of Paper Makers, the Chairman of the conference, Paul Phillips, President, International Brotherhood of Paper Makers, and W. H. Burnell, First Vice-President, Int. Bro. Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers were the principal union spokesmen. Messrs V. E. Johnson, President and F. L. Allen, Vice-President and General Manager of the Canadian International Paper Company represented the companies.

Le Conseil provincial des textiles s'est réuni à Valleyfield

La deuxième conférence annuelle du Conseil provincial des ouvriers unis des textiles d'Amérique s'est tenue dans la ville de Valleyfield, les 21 et 22 novembre dernier.

Quelque 60 délégués représentant 7,000 ouvriers des textiles étaient présents à cette conférence et ont étudié et adopté de nombreuses résolutions. Le confrère Roger Provost, directeur canadien des ouvriers des textiles et également président de la Fédération du Travail du Québec a présenté aux congressistes un rapport des activités de l'année écoulée.

Parmi les résolutions adoptées par les délégués, l'une demande que tous les efforts possibles soient faits pour favoriser une entente entre deux grands mouvements ouvriers au Canada, pour empêcher une union de désorganiser une union rivale. On condamne fortement ceux qui tentent de diviser les ouvriers pour des fins ambitieuses.

On a aussi décidé, dans les négociations des futurs contrats, de tenter d'obtenir une clause garantissant un certain salaire hebdomadaire.

Considérant que la sécurité syndicale est nécessaire à la stabilité des relations ouvrières, les délégués ont aussi résolu de demander au gouvernement de la province de légiférer sur la question de la retenue obligatoire des cotisations syndicales.

Après avoir déclaré qu'ils n'étaient pas opposés à une immigration contrôlée, les délégués ont fait remarquer que présentement l'immigration se fait de façon telle que l'arrivée de nouveaux Canadiens met en certaines circonstances en danger la sécurité économique des ouvriers canadiens. Ils demandent en conséquence au gouvernement fédéral de former immédiatement une commission spéciale où les ouvriers seraient représentés pour contrôler l'immigration.

On a demandé que la loi des relations ouvrières soit amendée de telle sorte que la Commission de relations ouvrières rende ses décisions dans un délai déterminé et sans aucun retard.

Plusieurs autres résolutions furent adoptées. Entre autres:

1) Que les Ouvriers-Unis des textiles d'Amérique fassent parvenir au consulat polonais à Ottawa leurs protestations contre les traitements infligés au cardinal-primat de Pologne. La résolution dit que la persécution religieuse en Pologne soulève la colère et l'indignation des peuples chrétiens et démocratiques.

2) Les Ouvriers-Unis des textiles d'Amérique ne favorisent pas un traité commercial avec le Japon qui ne protégerait pas l'industrie textile canadienne et ils demandent une interprétation plus équitable de la "juste valeur marchande" qui empêcherait le "dumping" en grande partie.

Les officiers suivants furent élus: Georges Payette, président; Frank Cobban et Oscar Longtin, vice-présidents; Lauréan Bertrand, secrétaire; Gérard Dusseau, sentinelle. La conférence a de plus élu 15 membres au conseil provincial pour l'année 1953-1954.

Victoire des pompiers à Montréal

L'association internationale des pompiers de Montréal, Local 985, a accepté à l'unanimité, lors d'une réunion du cartel des employés municipaux, tenue au marché St-Jacques, le 21 octobre dernier, les termes de l'entente intervenue avec l'exécutif de la cité de Montréal. Cette entente ne change en rien la sentence rendue par le tribunal d'arbitrage Paquette mais elle l'élargit considérablement.

Au cours des négociations post-arbitrales les pompiers de Montréal ont fait preuve de patience et de pondération, ce qui leur a valu d'obtenir justice.

Pour les pompiers, l'entente prévoit: 1) pour les deux premières années, du 1er décembre 1952 au 30 novembre 1954, mise en application de la sentence Paquette.

2) à compter du 1er décembre 1953: a) la contribution des pompiers au fonds de l'Association de bienfaisance est réduite de 10% à 7%, et la contribution de la ville à ce même fonds est augmentée de 8% à 11%.

b) la ville assume, jusqu'à concurrence de \$4.90 par mois pour les pompiers mariés et de \$1.50 par mois pour

(Suite à la page 6)

5,000 Pulp and Paper Workers Obtain Wage Increases

More than five thousand pulp and paper workers will enjoy an increase of five per cent with a minimum of eight cents per hour, a reduction in the working week from forty-four to forty hours, an additional non-scheduled holiday and other contract improvements, as the result of the renewal of the labor agreement between unions in the mills of Canadian International Paper Company and affiliated companies. The agreement will be for a two year period ending April 30th, 1955, according to an announcement jointly issued by the two parties. The increase established a general labor rate of \$1.46 an hour, in place of the pre-agreement rate of \$1.38 per hour.

The companies concerned, besides Canadian International Paper Company, are New Brunswick International Paper Company, International Fibre Board Limited and Masonite Co. of Canada Limited.

The Companies' mills are located in Temiskaming, Ga-

tineau, and Trois-Rivieres, Que., Hawkesbury, Ont. and Dalhousie, New Brunswick.

The unions involved are International Brotherhood of Paper Makers, International Brotherhood Pulp, Sulphite & Paper Mill Workers, International Union of Operating Engineers,

Le Monde Ouvrier The Labor World

Publié dans le but de promouvoir les réformes législatives nécessaires à la protection de la classe ouvrière du Québec, et à l'amélioration de son sort.

Organe officiel de la

FEDERATION DU TRAVAIL DU QUEBEC

Comité exécutif

Roger PROVOST, président, Robert LEVESQUE, secrétaire-trésorier, Edouard LAROSE, R.-M. BENNETT, Roger-D. LaBRIE, Harry BELL, René FOURNIER, Marcel CHARBONNEAU, Sylvio CHARRON, Oscar LONGTIN, vice-présidents.

Fondateur, Gustave Franço; Directeur, Roger Provost; Editeur, R. Levesque.

Adressez toutes les communications à :

1476 ouest, rue Sherbrooke — Téléphone: WELLINGTON 7279

Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue St-Paul, Montréal 1, Qué.



LES VOTES DE GREVES ET LE GROS BON SENS

Les journaux nous rapportaient récemment que le gouvernement provincial étudiait la possibilité de faire surveiller, par ses fonctionnaires, les votes de grèves tenus par les unions ouvrières. Il appert, toujours suivant les journaux, que l'honorable Antonio Barrette, Ministre du Travail, aurait admis la possibilité qu'un amendement à la Loi des relations ouvrières soit présenté à la Législature à cet effet.

Il se peut fort bien que cette nouvelle ne fut lancée que comme ballon d'essai parce que l'on voulait connaître la réaction des unions ouvrières sur une telle procédure. Les commentaires et les conjectures n'ont pas tardé. L'élément anti-ouvrier, toujours en quête de nouveaux moyens pour ligoter le mouvement ouvrier et l'empêcher d'avoir recours à sa force économique pour faire valoir ses justes revendications, s'en est donné à cœur-joie.

Certains proposaient que tous les employés de l'usine indistinctement, qu'ils soient membres ou non de l'union, devraient avoir le droit de voter lorsqu'un vote de grève doit être tenu; d'autres voudraient que le patron puisse faire des représentations à l'assemblée de l'union; et ainsi de suite toujours dans le but d'empêcher les membres de l'union de prendre une décision de faire la grève.

La plus ridicule de toutes ces propositions fut faite par un individu qui se prétend un expert en matières de relations ouvrières. Celui-ci proposait — tenez-vous bien, les amis — "que les ouvriers mariés ou avec dépendants devraient avoir deux votes lors d'un vote de grève", parce que ceux-ci sont plus sérieux que les célibataires. Non! mais vous vous en rendez compte?

Non seulement voudrait-on que les non-unionistes aient droit de vote à nos assemblées, que les patrons aient droit de parole et que le gouvernement surveille les scrutins qui y sont tenus, mais il faudrait, par-dessus le marché, consulter nos épouses, nos belles-mères, et qui encore, avant de prendre une décision. Pourquoi ne pas dire tout simplement qu'on veut empêcher à tout prix les grèves parce que l'on considère que les membres de nos unions sont des citoyens de deuxième classe qui ne peuvent gérer leurs affaires eux-mêmes?

Nous pouvons facilement démontrer que, dans nos unions affiliées du moins, les votes de grèves sont des choses sérieuses. Nos constitutions régissent sévèrement les votes de grèves qui se font par scrutin secret et à la majorité des deux tiers des membres présents; mais ceci tomberait dans les oreilles de ceux qui ne veulent pas entendre.

Comme dans tout régime démocratique il ne peut y avoir deux poids, deux mesures, nous serions consentants à accepter d'emblée la surveillance du gouvernement, la présence du patron à nos assemblées et le droit de vote aux non-unionistes SI, par contre, le gouvernement adoptait une législation obligeant la surveillance du gouvernement sur les décisions prises par les compagnies, la présence des représentants de l'union aux assemblées du bureau de direction, lorsqu'une décision doit être prise relativement aux conventions collectives et aux conditions de travail des employés; de plus, que tous les actionnaires, les fournisseurs et les clients de la compagnie, ainsi que leurs épouses et leurs dépendants aient le droit de vote, sur toutes décisions qui pourraient entraîner une grève, une contre-grève, une diminution des profits ou toute autre question pouvant affecter leurs intérêts respectifs.

Evidemment on pourrait rajouter les consommateurs qui sont souvent affectés par l'augmentation du prix des produits, sans qu'ils soient consultés; il faudrait trouver moyen de les consulter également.

Ridicule, direz-vous; mais non, pas plus que les propositions que nous rapportent les journaux sur les votes de grèves. Nos unions affiliées sont composées de citoyens conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités aussi bien que de leurs droits et privilèges. Ils ne décident pas de faire la grève allégrement, bien au contraire, ils en pèsent le pour et le contre pour eux et leurs familles.

Les officiers de nos unions ne sont pas des gens malhonnêtes qui craignent de dire la vérité à leurs membres. Ils sont bien plus que les patrons en mesure d'exposer la situation à leurs membres, et nos constitutions sont une garantie que les assemblées sont tenues suivant toutes les règles parlementaires et des principes démocratiques. La surveillance des votes de grèves par le gouvernement constituerait une ingérence intolérable de la régie interne de nos unions. Qu'on se le dise!

Activités des employés d'édifices publics

Le confrère Yvon Dansereau, organisateur de l'Union internationale des employés des édifices publics, nous informe que les négociations en vue du renouvellement de leurs conventions collectives avec l'hôpital St-Luc et la Jewish General Hospital représentées par le Conseil des hôpitaux de Montréal, commenceront au début du mois de novembre.

L'union se propose de demander une augmentation générale de \$15.00 par mois pour ses membres, la formule Rand, et plusieurs autres améliorations dans les conditions de travail.

L'union demandera également l'établissement d'un système d'heures de travail continues pour les employés. Actuellement la convention collective de travail pour les employés de ces deux hôpitaux stipule que la journée de travail est de 8 heures. Cependant ces huit heures de travail sont coupées d'une période de repos de deux heures, ce qui fait que les employés doivent demeurer à l'hôpital un montant total de dix heures par jour.

Arbitrage à la Shaughnessy Bldg.

Après plusieurs séances de négociations infructueuses avec les représentants de la Shaughnessy Bldg, l'union a décidé de recourir à un conseil d'arbitrage pour régler leur différend.

Sur la question des salaires l'employeur avait refusé toute augmentation de salaires au cours des négociations directes. En conciliation il avait offert une augmentation de 2 cents tandis que l'union de son côté réclamait une augmentation de 11 cents l'heure.

Les autres questions en litige sont une demande pour la retenue syndicale et deux semaines de vacances après un an de service.

Contrat signé à la G. & J. Clothing Ltd.

L'Union internationale des employés d'édifices publics vient de signer une convention collective de travail pour les employés de la G. & J. Clothing Limited.

Cette convention prévoit une augmentation générale de salaires de 12 cents l'heure, l'atelier fermé, deux semaines de vacances après un an de services et plusieurs autres améliorations dans les conditions de travail.

Augmentation pour 2,500 papetiers

Trois pulperies ont accordé une augmentation de salaire de cinq pour cent à 2,500 de leurs employés, en vertu d'une nouvelle entente collective signée durant novembre.

Il s'agit de l'Anglo Canadian Pulp and Paper Mills Ltd., de Québec, de la St. Lawrence Corporation, de Dolbeau et de Trois-Rivières, et de la James McLaren Co., Ltd., de Buckingham et Masson.

Les ouvriers appartiennent à la Fraternité internationale des ouvriers de la pulpe, du sulfite et du papier, à la Fraternité internationale des électriciens et à la Fraternité internationale des papetiers.

En vertu de la nouvelle entente, les ouvriers recevront \$1.46 l'heure et jouiront de la semaine de 40 heures à compter du 30 avril 1954.

On leur accorde de plus un boni de trois pour cent pour la période du 1er mai au 30 novembre de cette année. A compter de 1954, ils jouiront de six congés payés par année, soit un de plus que maintenant.

QUEBEC

Reconnaitances syndicales et contrats collectifs discutés

L'Union internationale des Chauffeurs de camions de Québec, local 106 du CMTC, vient d'obtenir des certificats de reconnaissance syndicale dans les entreprises suivantes: Quebec Ready Mix, Union des Carrières et Pavages, Rosaire Dumas, Jules Paradis Ltée, La Compagnie de Sable Ltée, J.-W. Paquet Enr., Lachance & Frères. Les négociations pour ces sept compagnies sont actuellement en cours et sont dirigées, du côté ouvrier, par M. Clis-Auguste Sansfaçon, agent d'affaires du local 106 de Québec.

La campagne d'organisation se poursuit dans cette branche d'industrie avec l'aide de la Fédération américaine du Travail et du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, représentés respectivement à Québec par MM. J.-M. Landriault et Bernard-L. Boulanger.

Douze autres demandes de reconnaissances syndicales ont été également présentées à la Commission des Relations ouvrières.

Produits laitiers Laurentide

Le différend qui existe entre la Corporation des Produits Laitiers Laurentide, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et l'union fédérale, local 521, sur la question des salaires, sera soumis à un tribunal d'arbitrage formé par le ministre du Travail. Il est composé de Me Jean Gagné, président, Ls-Philippe Pariseault, arbitre patronal, et Bernard-L. Boulanger, arbitre syndical.

Négociations de trois conventions dans l'industrie de la sacoche

Sept cents ouvriers et onze compagnies de l'industrie de la sacoche sont concernés.

L'Union des ouvriers de la sacoche, dont le confrère Roméo Girard est l'agent d'affaires, vient d'entreprendre des négociations en vue du renouvellement d'une convention collective de travail avec le Handbag Manufacturers' Council, représentant neuf compagnies.

Les neuf compagnies représentées par le Handbag Manufacturers' Council emploient environ 600 ouvriers. Ces derniers demandent une augmentation générale de salaires de 15 cents de l'heure, quatre congés payés et deux semaines de vacances après deux ans de service.

Les compagnies membre de l'association des employeurs sont: Takor Leather Goods, Corset Accessories, Capitol Leather Goods, Coronet Handbags, Jo-Ann Handbags, Leather Craft Manufacture, Norman Die Bag and Novelty, Supreme Hand Bag et Nabelle Inc.

Autres négociations.

L'Union des ouvriers de la sacoche se prépare aussi à négocier une autre convention pour quelque 40 employés de Master Craft Leather Novelty, pour lesquels elle vient de recevoir un certificat de reconnaissance syndicale.

L'Union négocie également une première convention collective de travail avec la compagnie Supercold Refrigeration, ayant reçu récemment son certificat de reconnaissance syndicale pour les 50 employés de cette compagnie.

Ces derniers demandent une augmentation générale de 20 cents l'heure; la rémunération du travail accompli après la journée régulière au taux de salaire et demi; une semaine de vacances après un an de service et deux semaines après deux ans; 7 congés payés.

Au point de vue sécurité syndicale l'union demande l'atelier syndical parfait, avec retenue des cotisations à la source.

Les unionistes réclament des augmentations de salaires de 10 cents l'heure.

Goodyear Rubber Ltd

Les négociations entre cette compagnie et l'union fédérale des Travailleurs du Caoutchouc, local 313 CMTC, commenceront incessamment.

Les ouvriers réclament une augmentation horaire de 15 cents. Le comité de négociations est formé de MM. R. Deschênes, P. Cantin, P. Fournier, Fernand Côté, Lucille Brochu et est assisté de M. Bernard-L. Boulanger, représentant du CMTC à Québec.

Distillerie Montmorency

Les négociations entre cette compagnie de Beauport et le local 300 commenceront la semaine prochaine. Les ouvriers réclament une augmentation générale de 10 cents l'heure et deux fêtes statutaires additionnelles payées. Le comité de négociations est dirigé par M. Raymond Huot, président du local 300, assisté de M. Bernard-L. Boulanger, représentant du CMTC à Québec.

Convention collective renouvelée à la Montreal Coke

L'Union internationale des travailleurs des industries chimiques, Local 238, et la compagnie Montreal Coke viennent de signer le renouvellement d'une convention collective de travail affectant les quelque 350 ouvriers de cette compagnie.

La nouvelle convention prévoit une réduction des heures de travail de 44 à 40 avec pleine compensation. Si l'on tient compte des rajustements, cela équivaut à une augmentation variant entre 12 et 25 cents de l'heure.

La convention prévoit encore le maintien du boni de vie chère à raison de 1/2 cent pour chaque 3/10 de point d'augmentation du nouvel indice, la retenue syndicale renouvelable, une amélioration du programme d'assurance, des règlements de séniorité et des taux punitifs pour les soutiers lorsqu'ils ont déjà déchargé 6 charbonniers dans une semaine.

D'après la nouvelle entente l'employeur paiera à un ouvrier 70 pour cent de son salaire pendant 7 jours, dans les cas d'accident non prévus par la loi.

Les négociations ont été conduites pour l'union par les confrères Lionel Barbeau, Charlie Cooper, Gérard Leblanc et Armand Levaque. L'organisateur Robert Levesque agissait comme conseiller technique.

L'Union des travailleurs des produits chimiques poursuit également des négociations avec la compagnie Sherwin-Williams à Montréal, la compagnie Dominion Tar & Chemical à Montréal, la compagnie Leduc & Leduc, la compagnie Duplan Dyeing à Valleyfield et la Coopérative fédérée à Montréal. Elle vient de demander l'intervention d'un conciliateur à la compagnie Electro Reagent of Canada, une filiale de la Dominion Magnesium. L'union annonce également qu'elle vient d'obtenir un certificat de reconnaissance syndicale pour représenter les ouvriers de la St. Maurice Chemicals, à Varennes.

Bonne réclame

On raconte que dans un pays où les accidents de la route sont très nombreux, une compagnie de chemin de fer fait la réclame suivante:

"Si vous voulez visiter ce monde, prenez le train. Si vous voulez visiter l'autre monde, prenez la route."

Dans la métropole



Montreal News

Claude Jodoin, président

Echos du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal

Louis Laberge, secrétaire

Rôle démocratique des unions ouvrières

Tel est le thème qu'a développé le confrère Claude Jodoin, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, au cours d'une conférence au club Kiwanis-St-Laurent, tenue le 25 novembre dernier.

"Les unions ouvrières, a-t-il dit, sont le rempart de la démocratie. Elles forment la première ligne de défense contre les tendances subversives de gauche ou de droite qui veulent dynamiter la base de notre système économique et social.

"En aidant à élever le niveau de vie des travailleurs, a-t-il continué, les unions ouvrières enlèvent au communisme l'argument de la pauvreté qui serait inhérente au système capitaliste. Mais elles ne se contentent pas de ce gain moral et luttent activement contre l'élément communiste, pour l'éliminer chaque fois et partout où l'occasion s'en présente."

A l'occasion du 80e anniversaire du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, le confrère Jodoin a rendu hommage aux pionniers et fondateurs du mouvement ouvrier.

Le confrère Jodoin a dit également que les unions ouvrières se montrent particulièrement actives sur le plan législatif. "Elles ont par exemple aidé la population à obtenir les compensations pour les accidents du travail, l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse. Toute cette législation profite à tous les travailleurs, syndiqués ou non. Sur le plan industriel, elles ont valu à des milliers d'hommes des bénéfices en maladie, des vacances payées, des fonds de pension et des polices-groupe d'assurance-vie. Et tout cela sans parler des services d'éducation qu'elles maintiennent.

"Il reste encore beaucoup à faire; et je me permettrai d'énumérer ici quelques-unes des autres réclamations de notre mouvement. Il nous faut par exemple étendre encore l'enseignement technique et l'apprentissage syndical; nous voulons aussi une aide fédérale à l'enseignement, à tous les degrés si nécessaire.

"Sur le plan social, un système de sécurité sociale complet est nécessaire sur une base nationale. Il faut que puisse être amendé l'Acte de l'Amérique britannique du nord, pour que soient établies des lois sociales uniformes par tout le Canada.

"Nous voulons le développement le plus complet de nos ressources naturelles, dans l'intérêt de la population, et l'adoption d'un projet d'immigration coordonnée, par l'intermédiaire du ministère du Travail et du Service national de placement, avec pleine représentation ouvrière à ce sujet.

"Dans le domaine politique, nous proposons l'abolition des corps législatifs non électifs et une représentation gouvernementale qui tienne compte de la répartition de la population et non des démarcations géographiques.

"Nous voulons l'abolition de la discrimination à cause de la race, de la couleur ou de la croyance, par de la législation si nécessaire et l'abolition à travers le monde de toutes les formes de gouvernements à dictature, en ayant en vue comme objectif final, l'établissement de la paix et de la liberté universelle. Car, dit-il, il faut bien réaliser que nous ne pourrions obtenir la paix universelle tant qu'une moitié du monde vivra dans la prospérité et l'autre dans la pire des misères."

Council Favors Adoption of Subway Plan Proposed by M.T.C.

The Trades and Labor Council adopted a resolution in which it declared itself favorable to the report of the Montreal Transport Commission for a subway which was submitted to the municipal authorities some time ago.

The resolution also request the City Council to take the necessary steps to undertake the construction of the subway as soon as possible. The Council further declared itself favorable to federal and provincial contributions to make this plan possible.

Brother Louis Laberge, corresponding secretary of the Council who is also business agent for Lodge 712, Int. Association of Machinists reported to the Council that 2,500 workers had been laid off at the Canadair plant and that

further lay-offs of 200 to 250 per month would follow until another 3,000 were laid-off.

The Machinists will request an interview with the government when the delegation of The Trades and Labor Congress meets the Government next week, to discuss the future of the aircraft industry in Canada.

The Council decided to participate in the Citizens' Committee which will undertake a study of traffic conditions in the City of Montreal.

President Claude Jodoin also stated that the Executive Committee of the Council was studying the possibility of change in the mode of administration for the City of Montreal and also the problem of traffic hazards in the City.

Le Conseil en faveur du "métro" tel que proposé par la C.T.M.

Des représentants de la loge 712 de l'Association internationale des machinistes ont révélé au cours de la dernière assemblée du Conseil qu'à l'occasion de la présentation du mémoire du Congrès des Métiers au premier ministre St-Laurent et aux autres ministres fédéraux, une entrevue spéciale sera demandée aux ministres intéressés pour protester contre les milliers de mises à pieds qui se font à l'Avionnerie Canadair de Montréal. On a révélé que près de 2,500 ouvriers ont été remerciés ces mois derniers. L'on s'attend que près de 3,000 autres subissent le même sort à raison de 200 à 300 par mois, si le gouvernement fédéral n'intervient pas d'une façon quelconque.

C'est le confrère Louis Laberge qui a fait ces révélations au cours de la dernière assemblée du Conseil des métiers et du travail de Montréal.

Les employés de Pert Hosiery joignent l'Internationale

Les employés de Pert Hosiery de Montréal déçus du manque d'activités des organisateurs de la Fédération du Bas façonné, CTCC, ont décidé récemment de joindre les Ouvriers Unis des Textiles d'Amérique.

Le syndicat catholique avait été certifié en avril 1952 mais n'avait jamais négocié de convention collective de travail avec l'employeur.

Vu la faiblesse de la Fédération du bas façonné les employés n'avaient aucune autre alternative que de joindre une union assez forte pour négocier avec l'employeur. Les Ouvriers unis des textiles d'Amérique viennent de recevoir leur certificat de reconnaissance syndicale de la CRO et ont déjà entamé des négociations avec l'employeur.

The Workers School

of the

Thomas More Institute

offers courses in:

Collective Bargaining
Labour Law
Public Speaking
Leadership & Communications

for information apply to:

Thomas More Institute
2054 McGill College Avenue
Tel.: BE. 6572

Le Conseil a également adopté une résolution dans laquelle il déclare que le rapport de la Commission de transport de Montréal aux autorités municipales relativement à la construction d'un métro "est satisfaisant".

La même résolution demande au Conseil municipal et au Comité exécutif de laire le nécessaire, sans plus de délai, pour que l'on commence au plus tôt les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Conseil des métiers s'est également prononcé en faveur de la participation fédérale et

provinciale au paiement du coût de cette entreprise d'investissement.

Le Conseil des métiers a également décidé de faire partie du Comité des citoyens pour l'étude des problèmes de la circulation dans le grand Montréal.

Le confrère Claude Jodoin, qui présidait la réunion, a dit que le Comité exécutif du Conseil des métiers avait l'intention d'étudier la question du changement d'administration pour la cité de Montréal, de même que le problème de la sécurité dans les rues.

AU CONSEIL DES METIERS

... il y a 33 ans Le Monde Ouvrier rapportait ...

Les délégués J. T. Foster et Gustave Francq étaient choisis pour représenter le Conseil dans la Commission de la Charte de la ville de Montréal. Cette commission, qui avait comme mission de préparer un nouveau mode d'administration et une nouvelle charte pour la ville de Montréal, était composée de représentants de plusieurs corps publics dont le Conseil des Métiers.

Le Conseil approuvait quatorze clauses qui devaient être incluses dans les recommandations de cette commission.

Voici les recommandations:

1° La ville de Montréal sera gouvernée par un conseil composé de pas moins de dix membres et pas plus de quinze et aucune qualification foncière, ni dépôt électoral ne seront requis des candidats;

2° Les membres du Conseil seront élus par tous les électeurs de la ville de Montréal, pour un terme de quatre ans, au moyen de la représentation proportionnelle, renouvelables par moitié tous les deux ans;

3° Le maire sera élu par le vote de tous les électeurs de la ville pour un terme de quatre ans.

4° Le maire fera partie du Conseil et en sera de droit le président, et aura voix prépondérante.

5° Le maire et les conseillers recevront un salaire de pas moins de \$2,000 par année.

6° Ni le maire, ni les conseillers n'auront le droit de remplir un mandat de député au provincial ou au fédéral, ni aucune autre fonction publique rémunérée.

7° Les pouvoirs législatifs et administratifs seront du ressort du Conseil.

8° Le Conseil nommera un administrateur ou gérant qui sera le chef de l'administration et en sera directement responsable au Conseil.

9° Le Conseil nommera également l'avocat de la Cité ainsi que le greffier qui ne seront pas sous la juridiction du gérant.

10° Le gérant nommera les chefs des différents départements qui seront sous son contrôle absolu et lui seul aura le droit de nommer et de révoquer les employés muni-

cipaux subalternes, suivant les règlements de la Commission du Service Civil.

11° Le maire et les conseillers seront soumis à la loi, rappel prononcé par un vote de la majorité de tous les électeurs de la ville.

12° Toutes les mesures administratives d'importance ou les concessions de franchises devront être soumises au vote referendum et ne seront adoptées que si elles sont approuvées par un vote de majorité des électeurs.

13° La ville de Montréal aura le pouvoir de faire tous ses règlements, lois et ordonnances sans avoir recours à la Législature.

14° La charte de la Cité de Montréal sera préparée de telle manière qu'à part des restrictions y contenues elle donnera à la ville pleine et entière autorité de faire tout ce qu'elle jugera à propos pour sa bonne administration et dans l'intérêt des citoyens, sujet à la décision du Conseil ou à l'approbation par vote referendum.

Le secrétaire-correspondant du Conseil, Alphéus Mathieu, était candidat ouvrier dans une élection complémentaire pour élire un député fédéral dans le comté de St-Jacques. Son adversaire, Fernand Rinfret, fut élu par une forte majorité malgré tous les efforts de ses confrères de travail.

Le Conseil des Métiers était l'hôte des délégués à la quarantième convention annuelle de la Fédération américaine du Travail qui tenait ses assises à Montréal en 1920. Les délibérations se tenaient au Théâtre St-Denis sous la présidence de Samuel Gompers.

Les délégués du Conseil approuvèrent à l'unanimité une résolution prévoyant une lutte de fond pour l'obtention de la journée de huit heures.

Le Conseil discutait de la possibilité d'une grève générale de sympathie pour les chefs ouvriers de Winnipeg qui se sont fait emprisonner à la suite d'une grève dans cette ville.

Le Machiniste

Traduction de publications de l'Association



internationale des machinistes.

Quand avez-vous pour la dernière fois assisté à une assemblée d'Union?

"Je déclare maintenant cette assemblée dûment ouverte pour transiger les affaires légales devant elle." Ces mots doivent être familiers à tous les membres de notre organisation, parce qu'ils sont ceux prononcés par le président de nos loges locales chaque fois qu'une assemblée est appelée à l'ordre. Sans vouloir trop paraître présomptueux, nous nous permettons de vous demander, quand avez-vous, pour la dernière fois, assisté à une assemblée de votre loge? Est-ce lors de la dernière assemblée, ou l'année dernière ou est-ce que ça fait si longtemps que vous ne vous en souvenez même plus? C'est peut-être au début de l'été dernier à l'époque où les journées se faisaient plus longues et que la température s'était adoucie et que les occasions se multipliaient pour des randonnées avec votre famille. Cette dernière raison est bien compréhensible. Toutefois, n'est-il pas raisonnable d'assumer que votre famille ne se serait pas sentie tellement négligée si vous aviez assisté à une assemblée de temps à autre?

Amendement pour faire face aux problèmes d'été

Cette question de l'assistance aux assemblées au cours des mois d'été a été longuement discutée lors de la 23e convention de la Grande Loge et les délégués ont bien compris la situation en endossant le changement proposé dans nos lois, à l'effet de permettre, aux loges qui le désirent, de ne tenir qu'une assemblée par mois pendant les mois d'été. Un tel amendement fait partie actuellement des lois de notre constitution et a été ratifié par vote referendum.

Il faut se rappeler cependant que les problèmes de tous les jours de votre loge locale ne diminuent pas parce que c'est l'été et que vos officiers sont moins tenus d'assister aux assemblées et d'accomplir leurs devoirs. Votre présence, de temps à autre, aux assemblées de l'union tenues pendant l'été vous aurait quand même tenu au courant de ce qui se passe dans votre loge et aurait été une source d'encouragement pour vos officiers, malgré que vous n'auriez pas participé activement aux assemblées.

Cette absence chronique des assemblées, toutefois, pose un autre problème. Un membre apathique n'est pas une contribution viable au bien-être de ses confrères. Comme question de fait, c'est plus un passif qu'un actif et lorsqu'une loge a à envisager un problème vital ce membre peut facilement être considéré comme une menace.

L'histoire est remplie des résultats néfastes de l'apathie. Des partis politiques et des nations entières sont disparus à cause de l'apathie. Il arrive assez souvent qu'une loge locale ait à faire face à des problèmes graves à cause de l'attitude apathique de ses membres.

Une loge adoptera une ligne de conduite ou une politique à suivre qui affecte un membre qui n'assiste pas aux assemblées de la loge. Comme résultat, un tel membre prendra l'attitude qu'il a été victime des officiers de la loge et des membres qui assistaient à l'assemblée et il s'ensuivra des accusations contre l'un ou l'autre des officiers de la loge. Après investigation dans la plupart des cas de cette nature, il est ordinairement prouvé que le membre qui était absent de l'assemblée n'est pas du tout au courant, ou très peu, des faits qui ont motivé telles décisions. Une telle situation, naturellement, conduit à la discussion qui neutralise l'efficacité de la loge à atteindre les meilleurs résultats pour ses membres.

Les membres de notre association aujourd'hui jouissent d'un niveau de vie qui n'a certes pas été obtenu par des membres apathiques. Ce niveau de vie n'a pas été acquis grâce à l'attitude paternelle ou bienveillante des employeurs non plus. Au contraire, cette situation économique a été rendue possible grâce à l'agressivité et au travail ardu des membres actifs, et ce, depuis la fondation de notre organisation.

Nous croyons que vous serez d'accord qu'aujourd'hui le standard économique de nos membres leur permet et leur donne le loisir de poursuivre leur éducation à leur guise.

Les fonctions multiples de l'Union.

Nous faisons partie d'un mouvement ouvrier puissant tant aux Etats-Unis qu'au Canada. Bien que la fonction principale de notre organisation soit d'améliorer les conditions économiques

(Suite à la page 5)

Un syndicat quitte la CTCC pour s'affilier à l'AIM

Les membres du syndicat des employés de Sherbrooke Machineries ont décidé récemment de cesser leur affiliation avec la CTCC et de s'affilier à l'Association internationale des machinistes. Ce geste a été confirmé par un vote écrasant lors d'un vote au scrutin secret tenu sous la surveillance de la Commission des relations ouvrières du Québec.

Les ouvriers mécontents des résultats obtenus par les organisateurs de la CTCC et de la politique générale de cet organisme ont décidé de changer d'affiliation et ont invité les organisateurs de l'AIM, les confrères Louis Gagnon et Henri Parizeau à les représenter dans leurs négociations avec la compagnie.

Ce succès obtenu par les machinistes renforce davantage la position des unions internationales dans le district de Sherbrooke.

Convention signée à la Jenkins Bros.

Une entente vient d'être conclue entre le local 631 de l'Association internationale des machinistes et la Jenkins Bros. Limited. Cette entente prévoit une augmentation de 5.5%, soit une moyenne de 7 cents de l'heure pour les 225 employés de cette compagnie, membres de la loge 631. L'augmentation est rétroactive au 11 septembre dernier.

La demande d'augmentation a été faite grâce à une clause d'ouverture sur les salaires insérée dans la dernière convention collective de travail qui avait été signée pour deux ans et qui prévoyait la réouverture des négociations sur la question des salaires après un an.

L'entente a nécessité l'intervention du conciliateur, M. U. Brunet.

Le comité des négociations était composé des confrères J. Picard, président du comité, A. Scarfe, J. Dean, A. Joly, A. Blanchard et Jean J. Joly, agent d'affaires du local 631.

Grève réglée après 14 ans

Une grève vieille de 14 ans a pris fin ce mois-ci, et le persistant piqueur qui, pendant 12 ans, a fait résonner le pavé devant la compagnie boycottée a déclaré: "Je suis heureux qu'elle soit finie, ça commençait à devenir plutôt monotone".

Le syndicat des mécaniciens d'automobiles affilié à la F.A.T. a commencé à installer un piquet de grève devant la compagnie Peterson Chevrolet sur la rive sud, en juillet 1939. Alexander (Scotty) Orr a

Les membres des 1,946 loges de machinistes éliront leurs officiers en décembre

De Terre-Neuve à Hawaï, du canal Panama en Alaska, les membres de l'AIM de partout iront aux urnes le mois prochain afin d'élire 15,568 officiers des différentes loges locales. Plus de 800,000 membres actuellement en règle avec l'AIM sont éligibles pour voter au cours des élections du mois de décembre.

Les élections annuelles pour les officiers locaux des 1,946 loges de l'AIM auront lieu au cours de la première assemblée du mois de décembre à l'exception des loges où les élections se font par vote referendum.

Chaque loge locale devra élire huit officiers cette année: un président, un vice-président, un secrétaire-archiviste, un secrétaire-financier, un trésorier, un guide, une sentinelle et un membre du bureau des syndics. On sait que les syndics sont élus pour trois ans, un membre étant élu à chaque année.

Tous les officiers, à l'exception des syndics et des secrétaires-financiers peuvent être élus pour une période pouvant aller jusqu'à 4 années. Cette décision a été prise récemment par un vote referendum des membres de l'AIM.

Tout membre de l'AIM qui a été en règle avec l'association pour une période d'au moins un an précédant sa nomination peut se porter candidat à un poste d'officier d'une loge locale s'il est qualifié suivant la section 5 de l'article 1 de la constitution de l'AIM. Cet article de la constitution se lit comme suit:

"Les officiers et délégués doivent être des citoyens d'un pays inclus dans les juridictions territoriales de l'AIM. Tout individu qui supporte ou encourage le communisme, le fascisme, le nazisme ou toute autre philosophie totalitaire ou qui, par d'autres actions, donne du support à ces "philosophies" ou "ismes" n'est pas éligible pour tenir aucun office dans l'AIM."

La constitution de la Grande Loge établit également les règles de procédures à suivre pour les élections des loges

patronnés les abords des salles de vente depuis 1941. Le syndicat a payé son salaire.

Scotty a dit qu'il pensait avoir marché 40,000 milles pendant son travail de piqueur qu'il accomplissait scrupuleusement chaque jour pendant 8 heures, qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il fasse beau, sauf les dimanches et les jours fériés.

Le gérant du syndicat a annoncé récemment la fin de la grève. Il a précisé que la compagnie Peterson avait accepté de signer un contrat après que les mécaniciens eurent accepté de devenir membres du syndicat.

locales. La nomination des officiers se fait à l'assemblée du mois de novembre. Les élections doivent avoir lieu au cours de la première assemblée du mois de décembre.

Le président international Al Hayes a tout récemment fait un appel à tous les membres de l'Association d'exercer leur droit de vote dans les élections des loges locales en disant:

"Notre union est une union démocratique où chaque membre a un vote égal. Chaque membre en retour est responsable de son droit de vote afin d'assurer que chaque loge locale élise les meilleurs officiers."

"Les officiers d'une loge locale sont la clef du succès d'une union forte et solidaire. Votre loge locale sera-t-elle forte et solidaire dans les luttes à venir, il n'en dépend en grande partie que du courage, de la sagesse et de l'habileté des officiers que vous élirez le mois prochain".

Augmentation de 7c à la Peacock Bros.

Quelque cent cinquante employés de la Compagnie Peacock Bros. Limited bénéficieront d'une augmentation de 7 cents l'heure par suite des négociations qui se poursuivaient depuis le 29 août 1953.

Cette augmentation est rétroactive au 8 septembre 1953 et a été négociée en accord avec une clause de réouverture sur la question des salaires, qui avait été insérée dans le dernier contrat signé pour deux ans.

L'entente est survenue après l'intervention d'un conciliateur du service de conciliation provincial, M. Ubald Brunet. L'Union demandait une augmentation de 15 cents l'heure et la compagnie demandait une diminution des salaires de dix cents l'heure.

Le comité de négociation était composé des confrères Emile Piché, président du comité, C. Baumont, R. Mallette, A. Pion et Jean J. Joly, agent d'affaires du local 631, et A. Villeneuve, représentant de l'Association internationale des machinistes.

L'avenir des ouvriers des avionneries

Le confrère George Schollie, vice-président canadien de l'Union internationale des machinistes, a dit récemment aux délégués représentant quelque 200.000 travailleurs des avionneries et des usines de projectiles des Etats-Unis et du Canada, qu'il est important de demander les mêmes salaires et conditions de travail dans ces industries sur tout le continent, car des usines s'établissent dans de nouvelles régions pour des raisons stratégiques et les travailleurs pourraient bien être obligés d'aller dans des régions où les taux de salaires et les conditions de travail sont inférieurs à ceux qu'ils avaient auparavant.

Le confrère Schollie a fait cette déclaration à la clôture des séances d'étude des machinistes employés dans les avionneries et les usines de projectiles téléguidés tenues à l'hôtel Mont-Royal au cours du mois d'octobre.

Le confrère Schollie a dit

que l'avenir de cette industrie était assez prometteur.

Malgré les réductions des sommes affectées à la défense, il faudra toujours produire des avions en assez grande quantité et l'avionnerie moderne requiert plus d'hommes qu'auparavant.

L'une des résolutions adoptées par les délégués proteste énergiquement contre la politique de l'administration Eisenhower qui a réduit la production d'avions aux Etats-Unis, au moment où on annonce que la Russie se prépare à une attaque atomique.

Une autre résolution recommande qu'on s'efforce d'établir un programme d'apprentissage dans l'industrie de l'avionnerie.

A une séance présidée par le confrère Louis Laberge, agent d'affaires du local 712, groupant les employés de Canadair, différents comités, particulièrement ceux des relations ouvrières et des négociations collectives, ont fait leurs rapports.

REUNION A WASHINGTON

Les machinistes et les charpentiers veulent régler leurs disputes de juridiction.

Huit personnes se sont réunies au cours du mois de novembre pour tenter de trouver une formule de paix au règlement des disputes de juridiction entre ces deux unions. Cette réunion eut lieu dans la salle du comité exécutif de l'AIM à Washington. Deux associations étaient représentées dont l'AIM et la Fraternité unie des charpentiers-menuisiers d'Amérique.

Des aviseurs avaient également été invités à cette réunion.

Les machinistes étaient représentés par Eric Peterson, secrétaire-trésorier général, Elmer E. Walker et P. L. (Roy) Siemiller, vice-présidents généraux.

Les charpentiers étaient représentés

par O. William Blaier, 2e vice-président général, et Raleigh Rajoppi et R. E. Roberts, membres de l'exécutif.

Les aviseurs étaient le Rév. Père William J. Kelley, O.M.I., de l'Université Catholique, le Professeur John T. Dunlop, de l'Université Harvard.

A la fin de la réunion un communiqué a été émis en ce sens: "Au cours d'une séance, les comités ont passé en revue les disputes de juridiction entre les deux unions dans le passé. Les comités se sont entendus pour trouver une formule de règlement pour tous les points en litige. Les comités se sont également entendus quant aux procédures à suivre par les comités et se réuniront les 16 et 17 décembre prochain."

Quand avez-vous pour...

(Suite de la page 4)

de nos membres elle s'occupe également d'un grand nombre d'autres activités telles la participation dans les affaires de la communauté concernant la santé et le bien-être, l'éducation, le logement et bien d'autres questions sociales affectant nos membres.

Et la meilleure source de renseignements quant à nos responsabilités en tant que trade-unionistes c'est l'assistance régulière aux assemblées de l'union et des loges de district. Là on apprend à connaître non seulement les problèmes immédiats des membres de l'union mais également les problèmes qui affectent et intéressent tous nos concitoyens.

Un bon trade-unioniste doit participer aux activités de son union et lorsque la chose s'avère nécessaire il doit assumer les responsabilités qui lui incombent; le même principe s'applique à tout bon citoyen qui doit participer aux activités de la communauté et assumer des responsabilités si la chose devient nécessaire; et dans les deux cas l'on doit toujours travailler pour l'intérêt commun de tous ceux qui sont concernés.

Le secret d'une loge prospère.

Il y a un vieil adage dans notre organisation qui veut "qu'une loge locale ne fonctionne parfaitement qu'en autant que ses membres assistent régulièrement aux assemblées". Si dernièrement vous avez négligé d'assister aux assemblées de votre loge, eh bien! profitez de la température fraîche et des activités qui accompagneront prochainement la mise en nomination et les élections des officiers de vos différentes loges pour assister régulièrement aux assemblées et participer aux activités de votre loge. Lorsque vous assistez à une assemblée, demeurez dans la salle jusqu'au moment où l'officier président prononcera ces paroles: "L'assemblée s'ajourne pour se réunir de nouveau le. . . ."

Le pire problème des avionneries: le sous-contrat

M. Ralph Stopps, gérant de la production extérieure à l'avionnerie Canadair, a, au cours d'une récente séance de la branche cadette de la section montréalaise de l'Engineering Institute of Canada, traité des problèmes particuliers aux établissements industriels de ce genre.

"Les avionneries canadiennes, a-t-il dit, doivent présentement faire face à des problèmes qui étaient entièrement inconnus il y a dix ans. La faute en est à notre ère de la fabrication à la

chaîne, où le rythme de la production s'accroît sans répit.

"Le plus grave de ces problèmes est celui des sous-contrats. La plupart des autres industries lourdes, comme, par exemple, celle de l'automobile, en viennent aisément à bout, car elles sont depuis longtemps habituées à confier des sous-contrats à d'autres entreprises et celles-ci à leur fournir les pièces détachées ainsi requises.

"Il n'en est pas de même dans notre industrie aéronautique, où presque au-

un sous-entrepreneur ne possède l'expérience technique requise pour fabriquer des pièces de haute précision.

"Nos avionneries se voient de la sorte forcées de surveiller constamment la production en cours chez le sous-entrepreneur en même temps que la leur. Il leur faut même souvent organiser de véritables écoles au bénéfice du personnel du sous-entrepreneur, et cela tout en devant continuer de garantir à l'acheteur que le produit fini lui sera livré dans le délai fixé."



Sages conseils du Vieux Grincheux

Depuis un certain temps je me suis pris à méditer et à faire des conjectures sur ce fameux Malenkov, celui-là même qui a chaussé les bottes de Jos Staline en Russie. Vous savez, c'est une chose bien intéressante que d'étudier le genre humain! Vous prenez des gens comme Einstein ou Edison et combien d'autres grands hommes célèbres qui se sont voués aux sciences ou aux lettres et nous ne nous perdons pas en conjectures sur leurs agissements; nous ne nous intéressons pas outre mesure de leurs faits et gestes.

Nous sommes en quelque sorte assurés que ce qu'ils accompliront sera pour le bien général de tous et nous les prenons tels qu'ils sont. Mais, quand des phénomènes comme Hitler, Mussolini, Staline ou Malenkov montent au pouvoir, tout de suite, nous nous préoccuons et surveillons leurs faits et gestes.

Ce sentiment est sans doute le même qui a animé les gens des contrées où il y a eu des conquérants, tels Genghis Khan, Pierre de Grand, Philippe d'Espagne, Bonaparte, le Kaiser et nombre d'autres.

Il nous semble, toutefois, qu'il y a une différence entre ces époques de grands conquérants et la vie d'aujourd'hui. Tout ce qui intéressait ces grands conquérants de ce temps-là c'était l'agrandissement de leur territoire et l'augmentation du nombre de leurs sujets et celui qui était vaincu n'avait qu'à se soumettre et il pouvait continuer à vivre paisiblement. Aujourd'hui c'est une question d'idéologie. De sorte que les vaincus ne peuvent se soumettre parce que le conquérant ne peut avoir confiance aux captifs et n'a pas le temps de mettre leur fidélité et leur loyauté à l'épreuve. De sorte que c'est une question de vaincre ou de mourir.

C'est pour ça qu'il est bien intéressant de savoir ce qui se passe dans la tête d'un dirigeant d'un mouvement idéologique qui vise à la domination mondiale. Il serait fatal de se tromper sur lui et ses agissements. Actuellement il ne parle que

de paix et apparemment s'entend sur des questions que Joe Staline lui aurait rejetées. Ce revirement soudain de position porte nos hommes sages à chercher le pourquoi de ses petits trucs.

Naturellement nous comptons bien sur eux pour les découvrir ces petits trucs, si trucs il y a, et de trouver les moyens nécessaires pour le maintien et la sauvegarde de notre sécurité et de notre avenir.

De telles conjectures sont basées sur un fait fondamental. Malenkov croit-il sincèrement en la doctrine Marxiste? Si oui, nous prenons une position et si non, nous devons prendre une attitude tout à fait différente.

Je crois pour ma part qu'il y croit. De fait, je crois que c'est un fanatique qui croit fermement en cette doctrine. J'y crois d'autant plus que la presse nous informe qu'il a été élevé sous ce système; qu'il n'a aucune autre expérience; qu'il n'a jamais voyagé en dehors de l'U.R.S.S. et ne connaît aucune théorie autre que celle exposée dans les manuels communistes.

Se basant sur ces suppositions, voici que nous avons un homme en tête d'un parti communiste international qui considère comme infaillible la doctrine de Karl Marx tout comme la grande majorité de nous croyons aux enseignements du Christ.

En considération de ces faits, nous pouvons dire que les offres de paix d'aujourd'hui peuvent facilement se justifier et s'expliquer comme étant strictement conformes à la doctrine Marxiste qui enseigne que tout régime capitaliste possède en lui-même les germes de sa propre désintégration.

D'après Marx, les guerres périodiques sont absolument nécessaires à la survivance d'un régime capitaliste. Le principe étant que des surplus sont accumulés dû au fait que ceux qui produisent ne peuvent racheter ce qu'ils produisent étouffant ainsi les débouchés du commerce jusqu'à ce qu'ils n'existent pratiquement plus et c'est à ce moment que nous voyons grandir sans ces-

se l'armée des sans-travail et des hommes d'affaires moyens en faillite. Toujours d'après Marx les guerres donnent un regain artificiel d'activités au commerce tout en assurant au régime une chance de se débarrasser de ses surplus et le cycle peut recommencer à nouveau.

Si Malenkov est un fervent du marxisme, c'est exactement ce qu'il croit. De sorte que dans sa croisade vers un monde communiste qu'une guerre préserverait ce qu'il essaie de détruire.

Le défaut fondamental de la théorie marxiste aujourd'hui c'est que cette théorie est basée sur les conditions économiques qui prévalaient au tout début de l'entreprise libre. Ces conditions ont engendré des forces qui aujourd'hui sont une entrave aux soi-disant lois de l'offre et de la demande et le résultat a été qu'en Amérique du Nord le régime capitaliste tel que critiqué par Marx n'existe pas.

Mais, Malenkov lui n'est pas au courant de toutes ces choses. Il n'a jamais eu le privilège d'apprendre autre chose que ce qui lui a été enseigné dans ses livres communistes.

Il veut le chômage. Il veut l'inflation. Il veut des banqueroutes et des faillites. C'est sur ces maux que se nourrit le communisme.

Je suis au courant de ce qu'est le marxisme parce que j'ai le privilège de demeurer dans un pays libre et j'ai pu me renseigner en me procurant ces volumes dans nos librairies. Si Malenkov suit à la lettre ces livres, je sais quelles lignes de conduite il suit, mais lui par contre ne peut connaître les miennes pour la bonne raison que ses lectures ont toujours été censurées toute sa vie.

Je crois au peuple de notre pays. Je crois en notre démocratie et nos procédures. Dans le passé nous avons changé de régime lorsque la chose s'avérait nécessaire et nous le ferons encore dans l'avenir si nécessaire.

Malenkov lui ne croit pas au changement et dans mon opinion le monde ne se soumettra qu'à ceux qui n'ont pas peur du changement.

Construction • Building Trades

Conseil des Métiers de la Construction de Montréal
Montreal Building Trades Council

J.-O. Renaud, prés.
L.-P. Francoeur, sec.

Les plombiers demandent 25 cents d'augmentation

L'Association unie des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage, Local 144 de Montréal, a soumis le 26 novembre dernier ses demandes à la Corporation des Maîtres-plombiers. On sait que le décret se terminera le 1er avril prochain, mais de toute façon les demandes ont été soumises tôt afin de ne pas être dans l'obligation de demander des extensions du décret.

Les principales demandes sont les suivantes :

"une augmentation de 25 cents de l'heure.
"l'établissement du salaire de l'apprenti sur une base de pourcentage du salaire du compagnon au lieu d'un montant fixe tel que présentement, éliminant ainsi les négociations pour le salaire de l'apprenti qui sera automatiquement réglé selon le salaire du compagnon.

"4% au lieu de 2% pour la paie de vacances.

"réduction du quota des apprentis. Actuellement le quota est établi à raison d'un apprenti pour chaque compagnon. L'Union demande un apprenti pour trois compagnons.

"que le salaire des plombiers soit payé à toutes les semaines et en argent au lieu de chèques.

"qu'une demi-journée par semaine avec paie soit accordée aux apprentis afin qu'ils puissent recevoir un enseignement technique au centre d'apprentissage.

"que l'industrie ferme une semaine pour la période des vacances entre le 1er juillet et le 1er septembre de toute année. Cette demande fait actuellement partie du contrat collectif de travail mais n'est pas incluse dans le décret.

"un plan uniforme de santé et de bien-être pour tous les ateliers."

Le sous-comité chargé de rencontrer l'association patronale était composé des confrères Camille Archambault, Henri Rochon, Lionel Lemay et Antonio Marcotte.

REUNION A TORONTO

Les 5 et 6 novembre avait lieu à Toronto une réunion de l'exécutif général de la Fraternité unie des charpentiers menuisiers et des officiers exécutifs des unions locales faisant partie du district 7 de cette organisation, de même que les agents d'affaires et les organisateurs.

Cette conférence a été appelée dans le but de discuter des moyens d'organisation pour

l'année à venir et du bien-être de la Fraternité en général.

Au cours de la conférence des rapports sur l'organisation furent faits et il a été question en particulier des succès remportés dans l'organisation des travailleurs de la forêt. Il a de plus été révélé qu'au Canada la Fraternité unie des charpentiers-menuisier compte au-delà de 45,000 membres répartis en 134 unions locales.

VICTOIRE DES POMPIERS...

(Suite de la page 1)

les célibataires, le coût de la prime d'assurance-santé en vigueur le 1er décembre 1953 en faveur des pompiers.

3) afin que, pour la période du 1er décembre 1952 au 30 novembre 1953, les employés bénéficient de la rétroactivité de ce qui précède, une somme de \$140 sera payée à chaque employé.

Pour les employés entrés en service après le 30 novembre 1952 et pour ceux qui ont résigné après cette date, cette somme de \$140 leur sera payée au pro-rata du nombre de jours de service durant cette période. Ce montant sera payable d'ici au 25 novembre 1953.

4) A compter du 1er décembre 1954:

a) chaque employé recevra une augmentation de traitement de \$150.

b) le boni de vie chère sera ajusté d'après l'indice du coût de la vie (1949=100) du 1er décembre 1954 et sera incorporé au traitement;

5) formation immédiate d'un comité composé des représentants de la ville et de l'Association de Bienfaisance des pompiers de Montréal, auxquels s'ajoutera une représentation de l'Association internationale des pompiers, local 985, en vue d'étudier la réorganisation du fonds de l'Association de Bienfaisance des pompiers de Montréal.

Ce comité devra faire rapport d'ici le 1er mai 1954.

6) la ville accordera une compensation équivalente à celle des autres pompiers aux quelques membres qui

ne contribuent pas au fonds de pension.

7) si le gouvernement fédéral adoptait un plan de santé la ville bénéficierait de toute différence entre les bénéfices de ce plan et ceux qu'elle accorde par la présente entente.

8) la ville verra à former un comité pour la rédaction d'un code de discipline.

9) à compter du 1er décembre 1954 le contrat comprendra aussi les clauses des conditions de travail de la convention actuelle.

10) a) l'entente pour la période du 1er décembre 1952 au 30 novembre 1953 et du 1er décembre 1953 au 30 novembre 1954 sera confirmée par une résolution du comité exécutif qui sera remise à l'Association internationale des pompiers, local 985, avant l'assemblée de ses membres et une résolution de l'Association internationale qui sera transmise au comité exécutif.

b) l'entente concernant les conditions de travail qui entrent en vigueur le 1er décembre 1954 sera confirmée par une résolution du comité exécutif qui sera remise à l'Association internationale des pompiers et dès que les membres de l'Association auront approuvé cette entente la convention sera rédigée et signée par les deux parties.

11) le contrat qui s'appliquera à compter du 1er décembre 1954 sera pour une durée d'une année et expirera le 30 novembre 1955.

AVIS

Le confrère René Walsh, représentant international de la Fraternité des constructeurs de bouilloires, navires en fer et forgerons, nous prie de vous communiquer que l'adresse de ses bureaux n'est plus 354 est rue Ste-Catherine, mais bien 1290 rue St-Denis, Suite 91. Le numéro de téléphone demeure le même soit: HA. 1844.

Les Charpentiers mettent fin à leur grève

Les quelque 5,000 ouvriers, inactifs depuis que 750 menuisiers déclarèrent la grève il y a deux semaines et établirent des lignes de piquetage autour de 100 chantiers de construction de la région de Windsor, Ontario, sont retournés au travail.

Un contrat accordant aux charpentiers-menuisiers une augmentation de 17 cents l'heure a été signé le 10 novembre dernier.

L'entente prévoit une hausse immédiate de 10 cents l'heure et une autre augmentation de sept cents en avril.

La Fraternité unie des charpentiers-menuisiers réclamait d'abord une augmentation de 18 cents telle que recommandée récemment dans le rapport majoritaire d'un conseil d'arbitrage. Les employeurs refusèrent tout d'abord d'accorder plus de 15 cents l'heure.

Plus de 4,000 ouvriers de autres métiers de la construction, qui négocient également de nouveaux contrats, refusèrent de franchir les lignes de piquetage établies par les menuisiers le 27 octobre.

En vertu de l'ancien contrat, les menuisiers gagnaient \$2 l'heure. La nouvelle entente prévoit également un plan médical et hospitalier contributoire.



Plumbers Demand 25¢ Increase

The United Association of Plumbers and Steamfitters, Local 144, of Montreal, recently submitted to the Corporation of Master Plumbers its demands for changes in their agreement. The decree will terminate April 1, 1954, but the demands were made early so that negotiations could take place before the decree expires.

The principal demands are the following:

"an increase of 25 cents an hour.

"the establishment of the wage of the apprentice on a percentage basis of the wage of the journeyman rather than the fixed amount as provided presently, thus avoiding negotiation of the salary of the apprentice every year which will be fixed automatically by that of the journeyman.

"4% compensation instead of 2% for vacation wages.

"Reduction of the quota of apprentices. Actually the quota is established as one apprentice for every journeyman. The Union wants one apprentice for every three journeymen.

"That the wages be paid every week and in currency rather than cheques.

"That a half-day with pay per week be granted apprentices in order that they may complete their technical knowledge at the Apprenticeship Centre.

"That the industry close down for one week for the annual vacation during the period between July 1st and September 1st of any year. This request is already part of the contract but is not included in the decree.

"A uniform health and welfare plan for all shops."

The sub-committee which will meet the Corporation is composed of Brothers Camille Archambault, Henri Rochon, Lionel Lemay and Antonio Marcotte.

Let's Have a Little Fun

"Good morning ma'm. I'm from the gas company. I understand there's something in the house that won't work."

"Yes, he's upstairs."

Oh, here's the place mother told me to stay away from. I thought we'd never find it."

Wife: "Do you realize that 25 years ago today we became engaged?"

Absent-minded professor: "Twenty-five years! You should have reminded me before. It's certainly time we got married."

All-Time Housing Record Foreseen This Year

Between 90,000 and 95,000 housing units will be completed in Canada this year, it has been estimated by officials of the Central Mortgage and Housing Corporation, including duplexes and apartments.

After two years of declining house-building, the 1953 total will set an all-time record. The previous record of 89,000 in 1950 was followed by 81,300 in 1951 and 73,000 in 1952.

The rise in the number of housing starts, which began in late 1952, is attributed mainly to the increased supply of labor and construction materials plus the increased availability of mortgage funds.

Carpenters Meet In Toronto

On November 5 and 6 a conference was held in the City of Toronto for the general executive board of the United Brotherhood of Carpenters and Joiners and local unions' executive board members, business agents and organizers of District 7 of the Brotherhood.

This conference was called to discuss organization problems for the year to come and the general welfare of the Brotherhood.

During the conference reports on organization were submitted and a special mention was made on the success in the organization of the bush-workers. It was also reported that in Canada the United Brotherhood of Carpenters & Joiners has a membership of over 45,000 members divided into 134 local unions.

NOTICE

Brother Rene Walsh, International Representative for the Brotherhood of Boilermakers, Iron Ship Builders and Blacksmiths informs us that his office address has been changed from 354 St. Catherine St. East to 1290 St. Denis, Room 91. The telephone remains the same: HA. 1844.

LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE

est à vos ordres pour toutes vos opérations de banque et de placement

Actif, plus de \$500,000,000
75 succursales à Montréal
560 bureaux au Canada

UNEMPLOYMENT INSURANCE AND ILLNESS

About a month ago, on August 3, a new amendment to the Unemployment Insurance Act went into effect, designed to permit persons, already drawing unemployment insurance benefits, to continue to draw such benefits even though they became ill, injured or quarantined.

It is not intended to provide benefits for a person who is obliged to stop working because of illness or injury. A person who makes a claim for unemployment insurance benefits must still satisfy the same requirements as before — that is, he or she must be capable of and available for work and unable to obtain suitable employment. A person who leaves work because of illness is obviously not available for work and the Unemployment Insurance Act does not apply to such cases.

What the change in the Act is intended to cover are those special cases where a man or a woman becomes unemployed and actually starts to draw unemployment insurance benefits, and then is injured or becomes ill, or is quarantined. In these cases, illness is not the primary reason for the person's unemployment.

Before the amendment, the payment of benefits was stopped in such cases until the person was again available for employment. Now, however, the person will continue to draw benefits regardless of whether he is ill or not, provided he has first established his claim in the regular way. In any case, of course, the total length of time during which benefits will be paid will depend on the amount of credits the man has built up during the time he was employed.

In most cases a person will not have to prove that he is sick in order to continue drawing benefit. If during the time that a person is drawing benefit he is not offered a job, the question of whether he is sick or not will not arise. If, however, when he is offered a job he is unable to accept or to appear for an interview because of illness or injury, he will be required to prove that he is actually ill or injured, or that he is quarantined.

If an unemployed person is too ill to report to his National Employment Service office he may make arrangements by telephone or by mail. If the illness is minor, the office will hold his benefit payments for him. If the claimant is likely to be laid up for a lengthy period, the office will mail cheques directly to his home.

In case the unemployed person is so ill that he cannot sign papers or take any part in the collection of his benefit, a representative may act for him. The representative, who should be a relative or close friend, will complete a form which can be obtained at any National Employment Service Office, or will

Sugar daddy: A form of crystallized sap.

A friend of mine says his wife does bird imitations—she watches him like a hawk.

In a Winnipeg restaurant a frustrated would-be diner took a sign reading WAITRESS WANTED out of the window, put it on his table. He got service—pronto.—Winnipeg Tribune.

Speak well of your enemies; remember you made them.

have the form completed by the unemployed person's doctor.

The new amendment will not increase the number of claims for benefit from unemployed persons, but it is expected that it will cause some increase in the amount of money paid out in benefits. However, as long as employment remains high in this country the new provision should not materially affect the growth of the unemployment insurance fund, and the present rate of contributions by employers and employees will not have to be increased.

At March 31, 1953, the balance in the unemployment insurance fund stood at more than 851 million dollars, an increase of more than 73 million dollars in the fiscal year 1952-53. The total of benefits payments during the fiscal year ending last March was almost 136 million dollars, an increase of almost 46 million dollars over the total for the previous year. The ratio of benefit payments to contributions was 79.9 in 1952-53, considered to be a rather high ratio for a year of comparatively high employment, although the fund is held to be adequate to meet any foreseeable conditions.

5,000 ouvriers de la pulpe obtiennent des augmentations de salaires

Plus de cinq mille travailleurs de l'industrie de la pulpe et du papier viennent d'obtenir une augmentation de salaires de 5% avec un minimum de 8 cents l'heure, une réduction de la semaine de travail de 44 à 40 heures par semaine, une fête payée additionnelle et plusieurs autres améliorations de leur convention collective de travail comme résultat du renouvellement de la convention collective de travail entre les unions des employés des moulins à papier de la Canadian International Paper Company et ses compagnies affiliées. La convention ainsi renouvelée sera en vigueur pour une période de deux ans et se terminera le 30 avril 1955. En vertu de cette nouvelle entente les ouvriers recevront \$1.46 de l'heure.

Les compagnies concernées outre la Canadian International Paper Company, sont la New Brunswick International Paper Company, International Fibre Board Limited et la Masonite Co. of Canada Limited.

Les moulins de ces compagnies sont situés à Temiskamingue, Gatineau et Trois-Rivières, Qué., Hawkesbury, Ont., et Dalhousie, Nouveau-Brunswick. Les unions concernées sont la Fraternité internationale des papetiers, la Fraternité internationale des travailleurs de la pulpe, du sulfite et des moulins à papier, l'Union internationale des opérateurs-ingénieurs, l'Association internationale des ma-

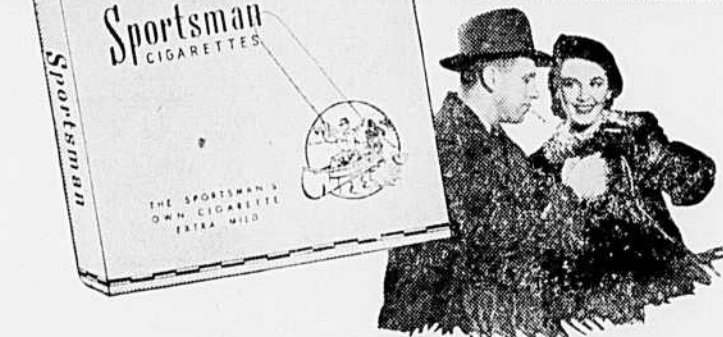
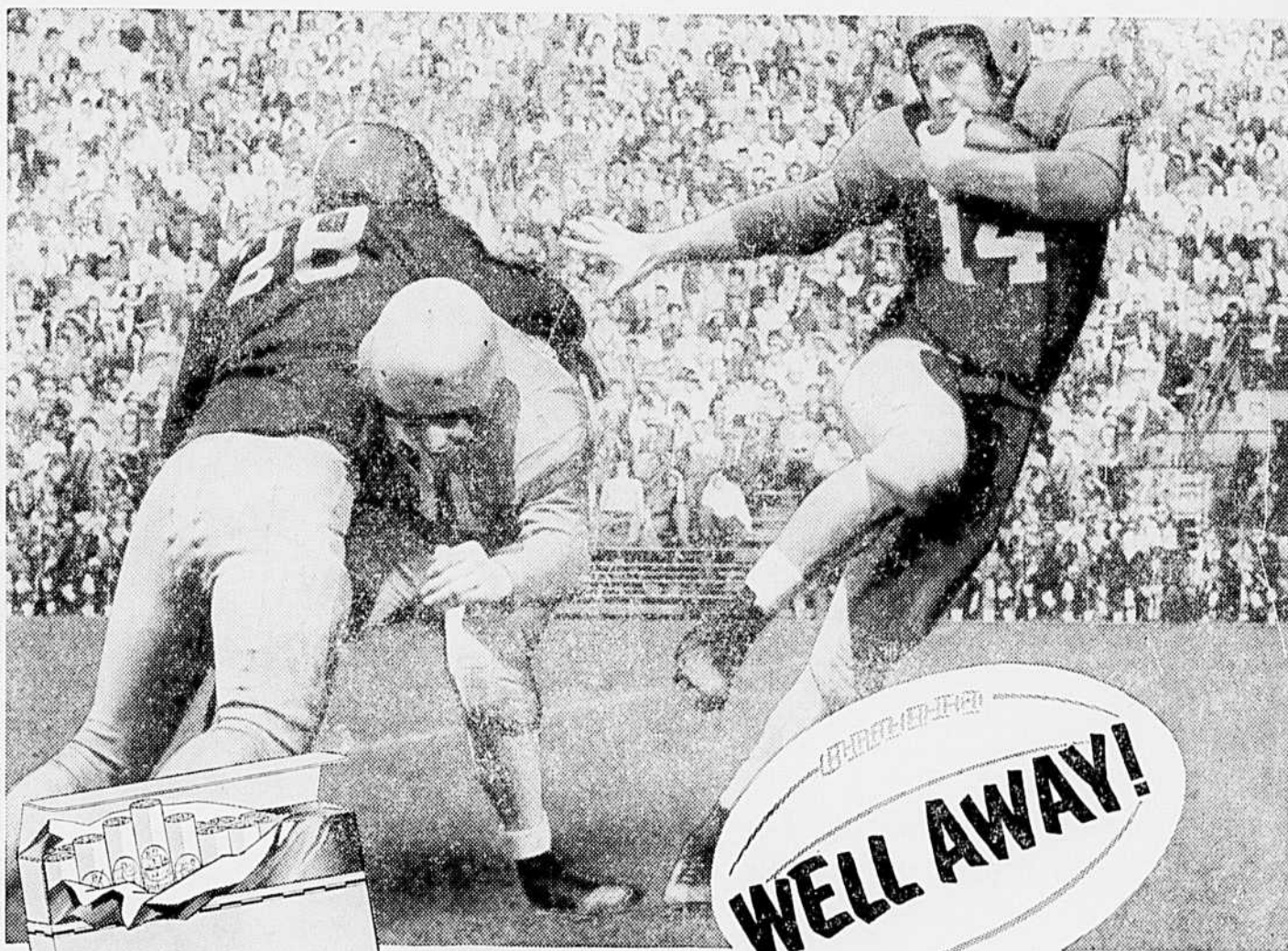
chinistes, l'Association unie des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage, et la Fraternité internationale des électriciens.

Le confrère J.-A. D'Aoust, O.B.E., vice-président et directeur canadien des papetiers, le président de la conférence, le confrère Paul Phillips, président international des papetiers et W. H. Burnell, 1er vice-président des travailleurs de la pulpe furent les principaux porte-paroles des unions. Messieurs V. E. Johnson, président et F. L. Allen, vice-président et gérant général de la Canadian International Paper Company représentaient les compagnies.

Lack of Trained Manpower a Danger

A lack of trained manpower in Canada could lower our standard of living and even endanger the security of our country, according to L. J. Sparrow, Supervisor of Apprentice Training, Canadian General Electric Company, Peterborough, Ontario. As a speaker in a series of broadcasts on 70 Canadian radio stations sponsored by the Federal Department of Labour, Mr. Sparrow points out that a definite shortage of skilled manpower exists in Canada today and is hampering our industrial expansion. We need more skilled workers to develop our national resources, which in turn will increase our prosperity and our standard of living.

Mr. Sparrow advocates a system of related trade class-room training on a uniform basis throughout each province, through which young men who complete their courses can gain certificates which will have national recognition. Coupled with this should be practical work experience through on-the-job training. A fertile field for on-the-job training lies in the smaller companies throughout Canada who can individually or collectively provide apprenticeship training facilities for many more young men who are seeking such opportunities.



He swerves . . . the tackle is blocked . . . and he's well away—racing for the winning touch-down!

And as the last shouts of victory die away, you light up a Sportsman. At once, the superb flavour of this finer, milder cigarette heightens your feeling of pleasure and satisfaction. The rich, sun-mellowed Virginia tobaccos in Sportsman are guaranteed pure—unadulterated. The ALLWEATHER Waterproof Paper cannot stick to your lips. With the sportsman's own cigarette you are, indeed, well away on the road that leads to perfect smoking pleasure. Get a pack of Sportsman, to-day.

Rolled with 'ALLWEATHER' Waterproof Paper

Sportsman

VIRGINIA CIGARETTES

BE A TRUE SPORTSMAN
Prevent forest fires
conserve wild life
and natural resources

Editorial

STRIKE VOTES AND COMMON SENSE

According to reports which appeared in the newspapers recently, the Provincial Government is studying the possibility of supervising the taking of strike votes by its functionaries. It is reported, also in the newspapers, that the Honorable Antonio Barrette, Minister of Labor, has admitted the possibility of an amendment to the Labor Relations Act being submitted to the Legislature to this effect.

All these reports may well be trial balloons sent out to gauge organized labor's reaction to such a procedure. Comments and objections were not long in forthcoming. The anti-labor element ever in search of new ways to shackle the labor movement and to prevent its recourse to strike action to obtain its just demands had itself a field day.

Some proposed that all the employees in a plant be given the right to vote when a strike vote is taken irrespective of whether or not they are members of the union; others would have the employer present his case to the union meeting before the vote is taken; and so forth but always with the purpose in view of preventing the union members from taking a decision to strike.

The most ridiculous of all the propositions to date was made by an individual who is a self-styled labor expert. He would propose — hold your hats, fellas — that married workers or those with dependents should have two votes when a strike vote is taken because they are more serious than single-men. Can you beat it?

Not only would the free-riders and anti-unionists be entitled to vote at our meetings, that employers would have a right to speak at our meetings and the government would supervise the votes which are held there but it would be necessary to consult our wives and mothers-in-law and who knows who else before we could take a decision. Why not say honestly that the object is to prevent strikes at all costs because it is felt that the members of our unions are second class citizens lacking competence to run their own affairs.

We could easily demonstrate that, in our affiliated unions in any case, strike votes are serious matters. Our constitutions strictly provide the manner in which strike votes may be taken and that is by secret ballot and a two-thirds majority of the members present, but this would fall on deaf ears.

In any democracy there should be one standard for all citizens, we would gladly accept the supervision of the government, the presence of the employer at our meetings, the right to vote for non-members, IF the government will adopt legislation providing for supervision of all decisions taken by companies, the presence of union representatives at board of directors' meetings when any decision relating to the collective agreement or working conditions of the employees; and furthermore that all shareholders, suppliers and customers of the company as well as their wives and their dependents have the right to vote on all decisions of the directors which could bring about a strike, a lock-out, a decrease in profits or any other matter affecting their respective interests.

Evidently, consumers are often affected by increases in the price of products without being consulted; so a way should be found to consult them before increasing the price of goods.

Ridiculous, you say, but not more so than the propositions reported in the newspapers on strike votes.

Our affiliated unions are made up of citizens conscious of their duties and responsibilities as well as their rights and privileges. They do not take the decision to strike without considering the effects on themselves and their families.

The officers of our unions are not dishonest men who are afraid to state the true facts to the membership. They are much more capable of presenting the facts than the employers and our constitutions have proved over the years that they provide rules for our meetings to be conducted according to parliamentary procedure and democratic principles. The supervision of strike votes by the government would constitute an intolerable interference in the internal affairs of the union.

Montreal Commission Has 425 Printing Apprentices

The Apprenticeship Commission of the Printing Trades of the City of Montreal has just published its 8th Annual Report, for the fiscal year 1952-53. At March 31, 1953, the Commission had 425 apprentices in different branches of the trade.

The period of training is six years in the composing room and bindery department and seven years in the press room. Apprentices in the first three years of their apprenticeship receive practical training in the shop as well as theoretical training at the School of Graphic Arts. There are no prescribed day courses at the School of Graphic Arts for apprentices in the last three or four years of their apprenticeship but the Apprenticeship Commission has arranged a series of evening courses which is available to them, at the School, at the expense of the Commission. These evening courses are also open to journeymen.

All apprentices in the first three years must spend one complete day each week at the School of Graphic Arts during a 30-week period each year. The apprentice is paid for this day by his employer on the same basis as for an ordinary day's work. A system of replacement has been in effect for the past two years which has reduced to a minimum the inconvenience arising from the absence of the apprentice from the shop when attending the School of Graphic Arts. Under this system, the School's regular students replace apprentices in the shops on those days when the latter attend courses at the School.

Once admitted to apprenticeship, the apprentices are bound by a contract of apprenticeship signed by the employer who hires the apprentice, the apprentice himself and the Apprenticeship Commission.

Amendements à l'assurance-chômage

La Commission d'assurance-chômage a annoncé récemment des amendements aux règlements sur les prestations d'assurance-chômage.

Un porte-parole de la Commission a expliqué que ces amendements font suite à des représentations formulées par un certain nombre de syndicats et d'employeurs.

Les nouveaux règlements stipulent que toutes les gratifications reçues à l'expiration d'un emploi ne constitueront plus un obstacle lorsqu'il s'agira de déterminer si une personne est éligible aux prestations. La Commission souligne toutefois que ces règlements ne s'appliquent pas à l'employé qui projette de reprendre le travail et touche, entre temps, un salaire en vertu d'un système de salaire garanti. Les nouveaux règlements ne s'appliqueront pas non plus aux personnes qui, comme les fonctionnaires touchent une allocation de retraite et aux travailleurs à qui l'employeur remet un certain montant de salaire en guise d'avis de mise à pied.

Dans ces cas, l'employé devra attendre l'expiration de la période équivalant à la somme d'argent reçue, avant d'être éligible à l'assurance.

Suivant encore les nouveaux règlements, la Commission ne versera aucune prestation à un employé pour la période des vacances générales du personnel, que l'employé reçoive ou non un salaire durant ce temps.

Mais si la fermeture, durant les vacances générales, dure plus d'une semaine, la Commission versera des prestations pour les jours, sauf les congés statutaires, de la 2e semaine et des semaines subséquentes durant lesquelles l'employé ne touchera aucun salaire. La paie de vacances touchée par un employé à l'expiration de son emploi ne l'empêchera pas d'être éligible aux prestations.

Un 3e amendement aux règlements de l'assurance-chômage a trait au paiement des prestations durant les jours qui précèdent ou suivent un congé statutaire. Auparavant, les prestations étaient payées pour les deux jours si le travailleur ne recevait aucun salaire de l'employeur. Cependant, les nouveaux règlements stipulent que les prestations ne seront plus versées pour ces deux jours.

Machinists, Rubber Union Sign No-Raiding Pact

Two major unions, one in the American Federation of Labour and the other in the Congress of Industrial Organizations, recently concluded a "no-raiding" agreement in which each has promised to respect areas already organized by the other. The two unions, the United Rubber Workers (CIO) and the International Association of Machinists (AFL) signed an agreement similar to the one worked out between the Machinists and the United Auto Workers (L.G., July, p. 989).

Under the agreement, the unions have pledged that neither will seek to disrupt a bargaining relationship already held by the other by attempting to persuade workers to change their affiliation. In addition, the unions have agreed to follow an employer who may move his plant to another location in order to end union organization among his employees.

L. S. Buckmaster, President of the rubber workers, and A. J. Hayes, head of the machinists, announced that the agreement established "common sense rules and orderly procedures which should work to the benefit of both memberships".

FACTS ABOUT LABOR

FACTS are useful things to have at hand these days when there seems to be an ever-increasing amount of propaganda intended to destroy public confidence in organized labor.

Here are some facts about the labor movement which every union member should know. Check these facts with what "they" say about unions.

"They" say that unions are monopolies and that they want to run and ruin the country. Facts are that the total union membership is about 15 million, but the total working force is 62 million. There are three times as many non union workers as union members.

"They" say that unions have grown so rich and powerful that they are a menace to the nation. Facts are that there are 50,000 unions in the country and 500,000 corporations. Of the 500,000 corporations, 780 in 1940 owned 52 percent of the total assets of all corporations. Of the 500,000 corporations, 30 had assets of more than \$1 billion each.

"They" say that unions have boosted wage scales so high that industry is facing ruin. Facts are that corporation profits in the last decade have been fantastic.

"They" say that labor wants to usurp the power of management. Facts are this just isn't true. What labor wants is a voice in determining conditions of employment.

Labor is not against free enterprise, or opportunity, or any of the things which "they" say labor is against. But labor is opposed to absolutism on the part of management in dealing with workers. And that's why, we suppose, part of management is opposed to labor.

Next time you hear what "they" say about unions, tell'em it just ain't so.—Oregon Teamster.

Five Percent Gained at Anglo-Canadian

A settlement calling for a five percent general wage increase with an eight cents minimum and other benefits has been reached with Quebec newspaper mills of the Anglo-Canadian group, according to Vice-President J. Arthur D'Aoust.

The agreement, which was reached in Quebec City on November 21st, is similar to the one negotiated earlier this month with Canadian International Paper Co.

The two-year contract provides that three percent of the five percent boost will be made retroactive to May 1, 1953. It also calls for an additional

floating holiday, time-and-a-half for work done on designated days off, and other benefits.

Locals affected by this settlement include Quebec 250, Buckingham 260, Lake St. John 252, Dolbeau, and St. Lawrence 234, Three Rivers. The firms involved are Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills, The James McLaren Co., Lake St. John Power & Paper Co. and St. Lawrence Paper Mills.

Brother D'Aoust reported that no settlement has yet been reached between Price Brothers and Kenogami Local 50 and Saguenay 246, Riverbend.



Caps off!

It takes cool control to become tops in hockey... just as it takes the famous "cool control" brewing to give Dow Ale its superb flavour, making this the most satisfactory Ale your money can buy.



'COOL CONTROL'

B R E W E D

DCR-28